

/DA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-14 du 11 Janvier 1996

Chargeant Monsieur Georges A. G. GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'intérim de Monsieur Aziadomè KOGBLEVI, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 08 Janvier 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 08 Janvier 1996, Monsieur Georges A.G. GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Aziadomè KOGBLEVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 Janvier 1996

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MTPT-MEHU 6
AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-